

porter
raffiné sur toute la ligne

20% de rabais sur tous nos vols.
Code DINDE20
Réservation d'ici le 5 octobre.

Voyage avant le 16 décembre.
Nouvelles réservations seulement.
Sans commission aux agents.
Ne peut être combiné à d'autres promotions et programmes.

POUSSÉ VERS LE
SUCCÈS
DOSSIER
DÉFI CROISSANCE

cyberpresse.ca

Publié le 02 octobre 2009 à 21h24 | Mis à jour le 02 octobre 2009 à 21h25

Éditorial

L'État et le tabac



[Caroline Barrière](#)
Le Droit

Le gouvernement ontarien a décidé de poursuivre les compagnies de tabac afin de recouvrer les coûts associés aux soins de santé et à la cigarette. La poursuite de 50 milliards \$ couvre, selon la province, les sommes qu'elle a encourues depuis 1955 jusqu'à aujourd'hui.

Au premier coup d'oeil, il peut sembler évident et fort louable de voir l'Ontario prendre ses responsabilités en décidant d'agir de la sorte pour mieux protéger la santé de ses citoyens. La province estime qu'elle doit assumer une somme annuelle de 1,6 milliard \$, alors que 13 000 personnes meurent à cause du tabac chaque année.

Mais, derrière ces bonnes intentions, se dessine le paradoxe de l'État face au tabac. La cigarette est un produit réglementé, taxé et légal, même si sa consommation peut entraîner des conséquences graves pour la santé et des coûts sociaux faramineux pour les gouvernements.

Les compagnies n'ont pas hésité à dénoncer l'hypocrisie du gouvernement. Elles font valoir qu'au cours de l'exercice 2009, l'Ontario a empoché plus d'un milliard de dollars en taxes provenant de la vente de produits du tabac. Elles rappellent aussi qu'elles évoluent dans le cadre législatif qui leur est imposé.

Dans cette optique, l'industrie n'est pas hors la loi. Selon cette même logique, le gouvernement devrait donc poursuivre tous ceux qui sont liés aux secteurs de l'alcool et des jeux, puisqu'ils provoquent, eux aussi, des effets dévastateurs sur la population. Mais rappelons que la LCBO et l'OLG sont des organismes provinciaux qui génèrent des milliards en revenus dans les coffres de l'État.

L'Ontario souffre-t-il d'un dédoublement de personnalité en opposant ainsi ses intérêts sociaux aux impératifs financiers ?

Lorsque la cause sera entendue par la cour, rien ne garantit une victoire à la province, même si les États-Unis peuvent servir d'exemple. En 1998, chez nos voisins du Sud, 50 états se sont entendus avec les compagnies pour un dédommagement de 246 milliards \$ sur 25 ans.

De plus, toute la question de la contrebande du tabac, des taxes perçues ou perdues et des jeunes qui sont attirés par ces cigarettes à rabais demeure entière. L'Association québécoise des dépanneurs en alimentation affirmait, cette semaine, que le taux de contrebande moyen était passé de 26 % à 27 % entre 2008 et 2009 dans des écoles secondaires de la région. La raison est toute simple de l'avis des jeunes, puisqu'un paquet de cigarettes acheté illégalement coûte moins cher qu'un paquet de gomme à mâcher. Évidemment, les dépanneurs perdent des millions de dollars et le gouvernement voit, lui aussi, de grosses sommes lui filer sous le nez.

Les provinces ne sont pas toujours conséquentes dans leurs actions. En décembre 2008, l'Ontario interdisait la vente de cigarillos aromatisés. Mais ces produits, très populaires auprès des jeunes, sont encore sur les tablettes. L'année dernière, il s'est vendu 80 millions de ces petites cigarettes au goût de fruit et de chocolat. Il est urgent d'agir.

Au Québec, le ministre de la Santé, Yves Bolduc, a déposé, en mai, un projet de loi permettant de poursuivre les compagnies de tabac. Plusieurs autres provinces ont, elles aussi, fait de même. Seuls la Colombie-Britannique et le Nouveau-Brunswick ont déjà engagé des procédures et réclamé des compensations.

Il semble que la prévention et l'éducation demeurent, pour l'instant, la seule arme qui puisse véritablement tenir la population à l'abri de cet ennemi juré qu'est le tabac. En 2008, le Canada comptait 18 % de fumeurs. Les mentalités évoluent, puisqu'il y a 10 ans, il aurait été impossible d'imaginer des lieux publics où la cigarette serait interdite. Quant à savoir si l'Ontario gagnera sa cause, il faudra du temps et beaucoup d'argent pour y parvenir. Il s'agit d'un voeu pieux. Espérons que, d'ici là, le nombre de fumeurs aura diminué de manière significative.

© 2000-2009 Cyberpresse inc., une filiale de Gesca. Tous droits réservés.